



Mémoire de
la Fédération de l'industrie manufacturière de la CSN

présenté au ministère des Ressources naturelles
et des Forêts du Québec

dans le cadre de la démarche de réflexion
sur l'avenir de la forêt

Montréal, le 11 avril 2024

Fédération de l'industrie Manufacturière FIM-CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
514 598-2271
www.csn.qc.ca

Table des matières

1.0 Présentation	4
2.0 Contexte	5
3.0 Aménagements durables et productivité des forêts, démarches de réflexion sur la forêt.....	8
3.1 <i>La sylviculture</i>	10
• Un petit mot sur les budgets 2023 et 2024.....	11
3.2 <i>Santé et sécurité au travail (SST)</i>	13
4.0 Approvisionnement en bois et possibilités forestières	14
• Les forêts privées.....	15
5.0 Conciliation des usages et accès au territoire.....	16
6.0 Amorcer une transition juste économique et écologique.....	18
7.0 Développement économique et retombées régionales	20
8.0 Conclusion	23
9.0 Bibliographie	25

1.0 Présentation

La Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN) remercie le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) de lui offrir une nouvelle occasion de lui donner son avis dans le cadre de la consultation publique sur l'avenir de la forêt. Pour répondre à cette consultation, la FIM-CSN a confié au service de santé-sécurité et d'environnement le mandat de faire la présente analyse qui fait un survol des thèmes proposés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), dont certains thèmes ont fait l'objet d'une analyse lors de deux consultations précédentes ; la Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques (2021) et la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards (2022).

La FIM-CSN rassemble plus de 25 000 travailleuses et travailleurs réunis au sein de quelque 320 syndicats provenant de toutes les régions du Québec. La FIM-CSN représente plusieurs secteurs d'activité, dont celui du secteur de la forêt (scieries, sylviculture, tourbières, pâtes et papiers). La FIM-CSN fait partie des 8 fédérations de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

La CSN souhaite que cette consultation soit le point de départ d'un véritable dialogue entre les parties prenantes, soutenu par une vision globale et durable des enjeux de la forêt. Nos recherches lors de la consultation sur la Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques en 2021 de l'ancien ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (ex-MFFP) et celle de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards en 2022, nous ont démontré que le calcul des possibilités forestières n'incluait pas les risques de changements climatiques. Les changements climatiques et la gestion durable des forêts sont indéniables et doivent faire partie désormais de la réalité des activités forestières. La présente consultation s'inscrit dans un contexte post-feux de forêt historique où plus d'un million d'hectares ont brûlés, fragilisant plus que jamais le rôle (séquestration, habitat, faune, flore, territoires ancestraux autochtones) et la survie de nos forêts, les rendant encore plus vulnérables aux risques de revivre cette situation dans un contexte de changements climatiques. Ces feux historiques fragilisent les conditions de travail des personnes qui œuvrent dans le secteur des pâtes et papiers. Les travailleuses et travailleurs sont au premier plan des transformations en cours par les changements dans leurs conditions de travail, pertes d'emploi selon les régions, déplacement vers les régions moins affectées, etc. La perpétuelle attente du Plan de rétablissement du caribou ajoute aux présentes incertitudes. D'autres éléments font aussi partie du contexte, tel que l'adoption des cibles de l'entente Kunming-Montréal lors de la COP15 sur la biodiversité à Montréal, ce qui lie le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour développer des actions concrètes dans leurs politiques et sur le terrain.

Le mémoire est divisé selon les quatre grands thèmes proposés par le MRNF, soit l'aménagement durable et la productivité des forêts, l'approvisionnement en bois, la conciliation des usages et le développement économique et les retombées régionales. Ce mémoire traite également des thèmes de la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs et de la transition économique juste et écologique.

2.0 Contexte

La forêt est au cœur de l'histoire du Québec, de son identité et de son développement économique, particulièrement dans les régions, mais aussi en zone urbaine. L'économie du Québec s'appuie beaucoup sur l'exploitation des ressources naturelles de première et deuxième transformation, comme la forêt (bois, copeaux, résidus, et pâtes), la chasse, la trappe, les pêcheries et le minerai ; ces secteurs d'exploitation avaient traditionnellement peu de considération pour les conséquences de leurs activités sur l'environnement, la biodiversité et les communautés. L'économie du Québec tarde à intégrer les enjeux environnementaux et ceux liés aux changements climatiques dans les processus décisionnels de l'ensemble du secteur de la foresterie. Lors de la Conférence des Parties des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26)¹ 100 pays, dont le Canada, ont signé une déclaration pour contrer la déforestation. Les pays signataires de la COP15, dont le Canada, ont entériné 23 cibles de protection de la biodiversité. Les cibles 2 et 3 mentionnent que d'ici 2030 au moins 30 % des écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, extras côtiers et marins dégradés soient restaurés et conservés, alors que la cible 3 cite qu'il faut conserver au moins 30 % des aires terrestres et des aires marines. Le Québec fait tout de même bonne figure, mais doit atteindre la cible de 30 % d'ici 2030. Il est primordial de faire l'analyse de cette cible pour comprendre l'impact de cette déclaration sur la gestion de la forêt au Québec. Les futures aires protégées, les fortes pressions pour conserver les forêts vierges et l'intégrité écologique des écosystèmes, le plan de rétablissement du caribou, une espèce menacée, en attente depuis 20 ans, créent des incertitudes dans les possibilités forestières à court terme et un climat de précarité en emploi. La cible 14 du rapport de la COP15 prévoit que les gouvernements intègrent la biodiversité et ses valeurs dans tous les processus décisionnels, il reste à voir comment cela sera appliqué.

Les feux de forêt historiques nous ramènent à l'évidence que la gestion de la forêt et les approvisionnements vers les usines doivent être appliqués de façon durable pour le maintien des emplois et la protection de la biodiversité. L'emprise des compagnies forestières sur les politiques gouvernementales ne date pas d'hier. Sans vouloir refaire l'histoire, dans la foulée du documentaire de Richard Desjardins *l'Erreur boréale*, du rapport du Vérificateur général menant à la Commission Coulombe (2004), et du Sommet sur l'avenir du secteur forestier (2007) qui a mené à une déclaration encore recevable, le nouveau régime forestier (2013) était jugé adéquat pour répondre aux défis sociaux, économiques et environnementaux du secteur. Les parties prenantes du secteur forestier perçoivent l'arrivée de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* et son nouveau mode de gouvernance comme un nouveau défi qui change le modèle de l'exploitation forestière au Québec. Avec ce nouveau mode de gouvernance, le ministre a repris à sa charge les responsabilités relatives à la planification forestière intégrée et à la réalisation des activités d'aménagement forestier sur le territoire du domaine de l'État. Le MRNF doit aussi remettre un plan quinquennal où plusieurs voix s'élèvent pour qu'il soit indépendant. Il comptait sur la contribution des conférences régionales des élus (CRÉ) pour la mise en place du processus de concertation régionale et locale. Rappelons que les structures démocratiques des CRÉ ont été abolies par

¹ ONU, Conférence des parties à la convention sur la diversité biologique, quinzième réunion, deuxième partie, 15/4. Cadre mondial de la biodiversité de Kuming-Montréal, Montréal, Canada, 7-19 décembre 2022.

le Parti Libéral du Québec. Ainsi, au fil des dernières années, la mise en œuvre de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) ne s'est pas avérée à la hauteur des attentes.

Il est difficile de dissocier les enjeux touchant la forêt des enjeux touchant la faune et la flore et le fait que la faune relève maintenant du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) complique davantage l'arrimage des recherches de la protection de la biodiversité et la gestion de la forêt. La superposition des impacts de ces enjeux rend plus fastidieuse l'analyse de leurs effets sur les travailleuses et travailleurs. Nous sommes d'avis que le gouvernement doit mettre fin au statu quo puisque cela entraîne une polarisation des futures négociations de l'ensemble des acteurs du milieu. Depuis déjà quelques années, le secteur forestier subit les impacts des changements climatiques et des politiques en faveur d'une gestion non durable de la forêt. Les travailleuses et travailleurs du secteur de la forêt (scierie, sylviculture, tourbières, pâtes et papiers) ont de grandes inquiétudes puisque la forêt se transforme sous leurs yeux. Les autochtones, particulièrement les Innus, négocient depuis plusieurs années pour obtenir des aires protégées dans leurs territoires ancestraux, lesquels sont habités par le caribou forestier, une espèce emblématique qui joue un rôle de premier plan pour la survie de ce peuple et pour la protection de la biodiversité. La forêt est aussi un milieu de vie pour plusieurs espèces qui trouvent refuge dans les habitats fauniques et floristiques.

L'ampleur, la superficie et l'arrivée hâtive des feux de forêt de l'été 2023 forcent le MRNF et l'industrie à revoir leurs façons de faire en aménagement forestier, en sylviculture et en protection de la biodiversité. Les répercussions des changements climatiques sont et seront ressenties et vécues différemment selon les régions du Québec. Selon les modèles mathématiques d'estimation du climat en lien avec les changements climatiques, les différents domaines climatiques du Québec risquent de former des microclimats progressivement distincts affectant les méthodes de travail de la sylviculture, le taux de récolte, les rendements de l'exploitation forestière et la régénération.

Les principales espèces de la forêt boréale, comme l'épinette noire et le pin gris, possèdent des caractéristiques adaptées aux feux de forêt. D'ailleurs, plusieurs modèles de distribution géographique des espèces convergent pour démontrer que les espèces fauniques et floristiques vont se déplacer vers le nord de 45 kilomètres par décennie. Au cours de l'évolution de ce processus, l'adaptation au nouveau milieu naturel ne répondra plus aux besoins essentiels de certaines espèces et va transformer la façon dont on récolte depuis toujours les espèces d'arbres pour le bois d'œuvre. Il y a consensus chez les chercheuses et chercheurs, incluant ceux du MRNF, quant au fait qu'il faut diversifier les espèces d'arbres plantés dans la forêt boréale et miser sur celles qui sont le plus résistantes aux feux, aux nouveaux insectes et aux grands vents. Les chercheuses et chercheurs s'attendent à d'autres feux d'envergure.

D'autres perturbations plutôt d'ordre économique sèment l'inquiétude dans le secteur de la forêt. En tant que centrale syndicale, nous sommes à l'affût des transformations du marché du travail et de l'incidence des changements climatiques sur la main-d'œuvre. Le secteur de la forêt vit encore une période de perturbation sévère avec l'arrivée et l'achat d'entreprises

par le Groupe Papier Excellence² qui tardent à déposer son plan d'action économique. Selon une enquête de la CBC (2024), l'entreprise appartenant à Jackson Wijaya, du Groupe Papier Excellence, devient propriétaire de Domtar et Produits forestiers Résolu (PFR) pour le Québec. Ils auront un accès à 22 millions d'hectares de forêts à travers le Canada. De plus, le propriétaire a refusé de participer au Comité permanent des ressources naturelles du Canada, ce qui a été qualifié par certains d'affront, de « claqué au visage » des Canadiens. C'est la culture de l'opacité d'Asia Pulp & Paper (APP) qui s'installe. Ces récentes acquisitions viendront-elles perturber le maintien des emplois de ce secteur et la vitalité des communautés en région ? Pour le moment, il n'y a pas eu de changement relié directement aux opérations, à des investissements majeurs ou au développement d'une foresterie davantage axée sur des produits d'avenir. Également, le fait que Groupe Papier Excellence a un nouvel intérêt pour la vente d'électricité à Hydro-Québec, provenant des barrages leur appartenant, suscite de la préoccupation chez les travailleuses et travailleurs.

Ainsi au-delà de ces acquisitions, la FIM-CSN est d'avis qu'il faut développer davantage de partenariats avec les groupes de recherche qui travaillent sur la forêt, comme la Chaire de recherche du Canada en économie écologique rattachée à l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée de l'Université du Québec en Outaouais, l'Institut de recherche sur les forêts de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, l'Université Laval, Ouranos, les Premières Nations, les syndicats qui représentent les travailleuses et travailleurs, les groupes environnementaux concernés et le secteur de la construction. La FIM-CSN est d'avis qu'il faudra mieux arrimer les recherches scientifiques pour une forêt mieux adaptée aux changements climatiques et à la protection du caribou tout en protégeant les travailleuses et travailleurs.

Cette énième consultation³ semble servir à gagner du temps, que nous n'avons plus. La FIM-CSN souhaite, suite à cette consultation, que le gouvernement mette fin au statu quo et entame des discussions sérieuses sur l'avenir de la forêt. Déjà les consultations de 2021 sur les changements climatiques présentaient un portrait dépassé par les références citées dans le texte d'appui de cette consultation. Les défis colossaux et le manque d'intérêt pour ce secteur risquent de prolonger l'inaction actuelle, qui perdure dans la controverse et les tensions sociales. Sous-estimer la réalité climatique de la gestion de la forêt, retarder le dépôt du plan de rétablissement du caribou, tergiverser sur les superficies et les lieux d'aires protégées et retarder le rapport économique du nouveau propriétaire du Groupe Papier Excellence a des effets sur le maintien et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs, sur la vitalité des communautés et sur la santé des écosystèmes forestiers. Espérons que, cette fois-ci, la table de réflexion sera un moment privilégié pour passer à l'action et préparer des états généraux sur l'avenir de la forêt tout en tenant compte de la diversité régionale. Il est impératif de développer un dialogue courageux entre les parties prenantes de la forêt et les régions pour trouver une voie de passage.

² [<https://paperexcellence.com/company/paper-excellence-group/>]; [<https://paperexcellence.com/papier-excellence-accueil-resolu-dans-sa-famille-dentreprises/>]

³ Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques (2021); Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards (2022)

Compte tenu de tous ces changements, la place des travailleuses et travailleurs est cruciale et il ne pourra pas y avoir de transformation juste de ce secteur sans que les revendications des travailleuses et travailleurs soient prises en compte, que ce soit dans les nouvelles façons de faire en aménagement, en sylviculture, par l'approvisionnement en biomasse, l'accès au territoire, le transport, les scieries ou la fabrication de pâtes et papiers. Les changements climatiques entraînent des pertes économiques et écologiques graves qui étaient prévisibles, mais qui n'ont pas été prises en considération par le gouvernement.

Le présent mémoire tentera de tisser des liens entre la conservation par les aires protégées, l'aménagement et les recommandations scientifiques pour une forêt en santé et productive et la protection des travailleuses et travailleurs dans un contexte de changements climatiques. Nous souhaitons le développement d'un plan économique juste et écologique développé par les parties prenantes.

Recommandation 1

La FIM-CSN revendique la mise en œuvre d'états généraux 2.0 sur le secteur de la forêt afin que toutes les revendications des différents groupes soient entendues et que l'on trouve une voie de passage courageuse pour l'avenir du secteur de la forêt et de la protection durable des forêts dans un contexte d'urgence climatique.

Recommandation 2

Que les instances gouvernementales, autochtones, municipales, syndicales et les groupes environnementaux créent une table de discussion permanente avec les parties prenantes concernées afin de mettre en lumière les intérêts en jeu et de trouver des voies de passage.

3.0 Aménagements durables et productivité des forêts, démarches de réflexion sur la forêt

Les travailleuses et travailleurs œuvrant en forêt ou en usine sont en première ligne pour constater un appauvrissement de nos forêts. Ils s'inquiètent pour leur avenir et pour celui de leurs enfants. Ils s'interrogent à savoir si la forêt pourra continuer à fournir du bois de qualité, en quantité suffisante pour maintenir les emplois à long terme dans les différentes régions du Québec. Ils veulent que le MRNF prenne ses responsabilités et applique le virage nécessaire dans le contexte des changements climatiques. Cependant, une forêt bien aménagée peut fournir différents produits forestiers, dont des matériaux de construction, des produits papetiers, forestiers non ligneux (par exemple les fruits sauvages et les produits de l'érable), des habitats et des activités récréotouristiques en plus de jouer un rôle écologique important.

La gestion forestière au Québec a largement rajeuni les paysages forestiers de la forêt boréale. La gestion de coupe à grande échelle et l'écrémage de zones d'unité d'aménagement sont des pratiques répandues qui laissent des milliers de superficies de forêt sans valeur économique et affaiblie écologiquement. Ce type de gestion a fait augmenter les jeunes peuplements forestiers et freine la régénération, vouée à l'échec.

L'épinette noire atteint sa maturité sexuelle autour de 70 ans d'âge, alors que celle du pin gris est atteinte autour à 30 ans ; avant ce stade, les cônes ne sont pas matures. La récolte des espèces d'arbres avant leur stade de maturité affaiblit la possibilité de développement de nouveaux peuplements de sapin et transforme le paysage par l'implantation d'espèces différentes. Selon une étude récente de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), la remise en production de ces zones est évaluée à 300 000 hectares pour un coût estimé à 2 milliards. De surcroît, l'accès aux zones brûlées, la pénurie de main-d'œuvre et les problèmes de santé et sécurité s'ajoutent au niveau de difficulté d'approvisionnement en bois. Peu de scieries sont équipées pour traiter le bois brûlé. Est-ce que l'augmentation de la cadence de traitement de ce type de bois deviendra la norme ? On peut s'attendre à une augmentation des coûts de la récolte à la vente de bois. D'un point de vue économique, les propriétaires du secteur privé vont peut-être bénéficier de l'augmentation des coûts, à condition d'avoir la main-d'œuvre pour effectuer les travaux.

Les recherches en aménagement de la forêt démontrent une panoplie de pratiques forestières nouvelles et communes. En voici quelques-unes :

- Pratiquer des coupes partielles là où c'est possible.
- Laisser sur place 10 % des arbres avec des semences (cônes).
- Augmenter le reboisement de pin gris puisque sa maturité sexuelle est atteinte autour de 30 ans.
- Utilisation de la technique d'ensemencement aérien, qui est moins coûteuse et efficace en lien avec la vulnérabilité au feu.
- Faire croître davantage de feuillus (érable, chêne, bouleau) ou de pin rouge, qui possèdent une écorce plus épaisse.
- Développer des objectifs de régénérations dans toutes les parcelles de coupes.
- La récolte de bois dans les zones inclinées ou en pente devrait être évitée pour protéger les milieux d'une catastrophe comme les inondations, les écoulements et l'accumulation de boues, l'érosion des sols et les glissements de terrain. De plus, la régénération des zones inclinées est plus difficile, car elle est plus favorable à l'érosion et à l'appauvrissement des sols.
- Que l'on s'entende sur le taux de réduction de coupe qui inclut les forêts centenaires.
- Appliquer un plan de récupération du bois brûlé (déjà en cours).
- Etc.

Ces pratiques d'aménagement, loin d'être exhaustives, permettent de tirer profit des mécanismes naturels pour rendre les forêts plus résilientes aux impacts des changements climatiques pour mieux contrôler les effets néfastes et ainsi protéger les travailleuses et travailleurs de cette industrie.

C'est connu, les forêts, à divers stades de leur croissance, séquestrent le carbone et agissent comme des régulateurs du climat, elles contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air, exercent un contrôle hydrique, protègent et aident au maintien de la biodiversité. Intégrer le bilan carbone forestier dans les critères décisionnels est une des nombreuses actions pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 entérinées par le Canada dans l'Accord de Paris. Les

caribous forestiers et montagnards se retrouvent dans les vieilles forêts et sont très sensibles à la perturbation de leur habitat par les coupes forestières. Nous suggérons que ces habitats soient exclus de la récolte forestière. Nous suggérons également de revoir l'analyse des unités d'aménagement dont les récoltes d'arbres étaient moindres au cours des années précédentes dans le but d'optimiser les récoltes éventuelles. La FIM-CSN considère que le bilan carbone pourrait être pris en considération dans l'aménagement durable des forêts. Ce qui signifie de prendre en considération les émissions de gaz à effet de serre lors des incendies de forêt.

L'industrie forestière ne peut plus tenir compte uniquement du coût de la fibre et de la quantité de bois produit, ce qui est de plus en plus inadapté à la nouvelle réalité du secteur de la forêt. En ce sens, la FIM-CSN est en faveur des recommandations du Forestier en chef de 2024 sur la question d'intégrer les changements climatiques dans la gestion forestière. La FIM-CSN demande que le MRNF mette la volonté nécessaire pour mettre ces recommandations en pratiques.

Le respect des orientations du MRNF devrait être assuré par une organisation indépendante telle que le Forest Practices Board (FPB)⁴ de la Colombie-Britannique. Cette agence n'établit ni loi, ni règlement ou guide sur les pratiques forestières. Le FPB joue aussi le rôle de conciliateur lorsqu'il y a des conflits entre les parties prenantes.

Recommandation 3

La FIM-CSN revendique que les recommandations du Forestier en chef soient appliquées dans un processus de consultation en continu avec toutes les parties prenantes impliquées, avec transparence.

Recommandation 4

Que le gouvernement forme une organisation indépendante semblable au Forest Practices Board (FPB) pour assurer les orientations en matière de gestion des forêts.

3.1 La sylviculture

Les feux de forêt de l'été 2023 compromettent les investissements sylvicoles qui démontrent déjà, dans des conditions normales antérieures, des pertes au-delà de 50 % de mortalité des plants.

La sylviculture fait partie de la planification forestière dont la productivité et les récoltes peuvent jouer un rôle pour réduire les récoltes dans des zones sensibles. La gestion des travaux sylvicoles s'appuie notamment sur la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Au Québec, selon le MRNF, peu de sylviculture intensive est pratiquée. Pourtant, cette pratique faisait partie des orientations de la Stratégie nationale de production du bois. D'ailleurs, une sylviculture intensive pourrait augmenter les possibilités forestières. Toutefois, ce choix ne donnera des résultats que dans plusieurs années. En revanche, une bonne plantation productive et diversifiée dans un endroit propice à son développement

⁴ [<https://www.bcfpb.ca/>]

peut aussi jouer un rôle écologique semblable aux forêts. Le risque d'incendie dans un contexte d'urgence climatique est un critère à tenir en compte dans le choix des espèces à planter, le lieu et la façon de faire les plantations. D'ailleurs, en 2017, le rapport du Vérificateur général recommandait que les impacts des changements climatiques soient pris en compte dans la planification des travaux sylvicoles. Ainsi, les travaux sylvicoles ne doivent pas inclure uniquement les possibilités forestières, mais aussi la future structure d'âges du peuplement, son rôle écologique comme la séquestration du carbone, la protection des milieux humides, la rétention du sol, etc. Ce sont des pratiques axées sur l'adoption de solutions nature, ce qui fait changement des pratiques de plantations en rang basées sur l'agriculture. Ces changements de pratiques devraient être intégrés progressivement pour assurer la santé des écosystèmes forestiers, de la production du bois et de sa récolte. La détermination de cibles précises est donc importante. Par exemple, des travaux réalisés dans l'objectif écologique de maintenir la structure interne des peuplements pourraient être non rentables économiquement ou ne pas convenir en termes de conditions de travail des sylviculteurs. Une vision claire des cibles à atteindre permettrait de prendre les meilleures décisions sylvicoles pour mieux répondre aux besoins. La FIM-CSN est d'avis qu'il serait opportun de cibler les investissements sylvicoles en fonction de leur rentabilité sur le plan économique et ainsi éviter, dans la mesure du possible, les zones exposées à plusieurs risques (feux, concurrence végétale, insectes ravageurs et maladies). Le MRNF utilise encore l'éclaircie précommerciale dans les peuplements résineux, ce qui semble peu rentable. Le MRNF favorise de plus en plus dans certaines unités d'aménagement la régénération naturelle à la suite d'une coupe avec la protection de la régénération et des sols (CPRS).

D'autres pratiques mériteraient une attention, notamment le développement de réserves de précautions issues de la sylviculture dans plusieurs unités d'aménagement. Ces dernières seraient ciblées selon des paramètres de l'industrie sans toucher aux aires protégées, aux milieux humides et à l'habitat du caribou. Certaines estimations ont été réalisées et instaurer cette réserve équivaldrait à se priver de récolter environ 500 hectares, ce qui serait un premier pas dans la prise en compte du risque des incendies. De plus, l'application d'une réserve de précaution aurait des effets sur d'autres enjeux comme l'échec de la régénération.

Toutefois, les changements de pratiques de la sylviculture en tenant compte des changements climatiques doivent être arrimés avec la réalité des travailleuses et travailleurs, ce qui représente un défi très important. L'efficacité de la sylviculture est déjà affectée par la pénurie de main-d'œuvre qui alourdit la tâche de ceux qui y travaillent et dont l'âge moyen s'estime autour de 60 ans. Ainsi, la plantation de feuillus et de conifères dans les routes de plantation augmente la pénibilité du travail et exerce un effet négatif sur la rétention des travailleuses et travailleurs de ce secteur, très important pour la restauration et la productivité des forêts.

- ***Un petit mot sur les budgets 2023 et 2024***

Le rapport du Vérificateur général de 2017 mentionnait que la rentabilité économique dans le choix des traitements sylvicoles n'était pas assez prise en compte dans une optique d'utilisation d'argent public.

Selon l'étude de l'IRIS (2020), les travaux de sylvicultures commerciaux nécessitent bon an, mal an 150 millions par année. Le contexte post-incendies et la situation économique du secteur forestier qui en découle ont sûrement influencé les sommes retrouvés dans le budget de 2023 et 2024-2025 qui sont à hauteur de 900 millions sur cinq ans dont 297 millions ont été octroyés pour la sylviculture sans plus de détails dans la déclinaison de cette somme. Certains enjeux comme l'accélération de la récolte de bois brûlé, l'appui aux entreprises touchées en soutenant leur fonds de roulement, l'augmentation des investissements des travaux sylvicoles et le soutien de structure industrielle forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides sont aussi inclus dans le budget 2024-2025. Dans la déclinaison des sommes attribuées au secteur de la forêt, la somme la plus faible est attribuable aux communautés locales et aux autochtones pour l'aménagement durable des forêts.

Ces sommes étant considérables et le MRNF a l'obligation légale de produire un plan annuel et quinquennal qui mérite d'être suivi pour mener à une reddition de compte. Sous l'ancien régime, c'était le Forestier en chef qui avait la responsabilité d'établir les bilans de l'état des forêts. Depuis l'adoption de la nouvelle loi, la reddition de compte n'est plus soumise au même niveau d'indépendance; c'est le ministère qui doit produire ce bilan contenant, notamment, les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts et une analyse des résultats préparée par le Forestier en chef.

Recommandation 5

Que le MRNF et les parties prenantes établissent une réserve de précaution suffisante dans les plans d'aménagements, la sylviculture et les calculs de possibilités forestières afin d'implanter une gestion efficace du risque dans la planification forestière.

Recommandation 6

Que le MRNF mette en place avec les travailleuses et travailleurs des programmes sylvicoles de restauration de peuplements forestiers appauvris.

Recommandation 7

Que le MRNF et les parties prenantes concernées fassent les suivis nécessaires afin d'évaluer si les travaux sylvicoles donnent les résultats escomptés et prennent les mesures correctives pour améliorer les pratiques en continu.

Recommandation 8

Que le MRNF se dote d'indicateurs et de cibles traduisant les résultats attendus, que ces cibles soient traduites dans les contrats où les travaux qui sont réalisés par des tiers et que le MRNF rende compte publiquement de ces travaux sylvicoles et de leurs rendements.

3.2 Santé et sécurité au travail (SST)

La FIM-CSN qui représente les travailleuses et travailleurs du secteur de la forêt constate depuis plusieurs années les changements dans ce secteur. L'accélération du numérique, les conditions normatives, les changements climatiques et les conditions de travail placent les travailleurs face à des risques de plus en plus difficiles.

Cette section concerne surtout les travailleuses et travailleurs sylvicoles, plus affectés par les conditions climatiques que les travailleuses et travailleurs d'usine qui eux sont confrontés à d'autres enjeux liés aux facteurs économiques.

Les ouvriers sylvicoles sont rémunérés à forfait, ce qui signifie que leur salaire est basé sur leur productivité selon le nombre ou le volume d'arbres plantés et d'hectares débroussaillés. Tout arrêt est synonyme de pertes de revenus. Cette forme de rémunération ne favorise pas la culture de santé-sécurité au travail (SST) et augmente le niveau de risque. Pire, elle est une cause sous-jacente dans plusieurs incidents SST qui pousse les travailleuses et travailleurs à l'obligation de performer, les incitant à faire abstraction de risques bien réels. Cette forme de rémunération est contraire à toute approche de prévention en SST parce qu'elle pousse le salarié à sa pleine productivité en continu. La chaleur intense plus fréquente favorise les coups de chaleur en forêt, où les travailleurs ne peuvent se refroidir, faute d'endroit climatisé et d'eau réfrigérée. Il serait intéressant de tenir des statistiques à ce sujet et il serait pertinent que les employeurs compilent les arrêts de chaleur et tiennent un registre des températures selon l'indice WBGT (Wet Bulb Globe Temperature).

Les terrains sont préparés par différentes machineries avant d'être remis en production, ce qui laisse beaucoup de débris et cause la formation de sillons de différentes profondeurs. Les ouvriers sylvicoles doivent arpenter des terrains hasardeux, soit en plantant ou en débroussaillant, ce qui augmente le risque de chute⁵ et de blessures graves en raison des conditions difficiles du terrain. De plus, les ouvriers « débroussaillants » portent un harnais (environ 15 kg) pour faire leur travail, ce qui accentue les risques de blessure chroniques de type musculosquelettique.

L'aménagement forestier écosystémique commande que les rebuts de coupe et autre biomasse soient laissés sur le terrain pour favoriser la régénération naturelle. Ce faisant, cela ajoute des obstacles dans le chemin des ouvriers sylvicoles pendant les opérations.

Les mesures d'atténuation proposées par la CNESST doivent être mises en place de façon paritaire.

Recommandation 9

Que l'expertise des travailleuses et travailleurs soit mise à profit dans les pratiques de sylviculture.

⁵ [<https://www.irsst.qc.ca/actualites/id/2991/la-prevention-des-chutes-en-foret>]

Recommandation 10

Que les employeurs avec les travailleuses et travailleurs compilent les données d'arrêts de chaleur et tiennent un registre des températures selon l'indice WBGT qui permettrait de documenter et d'améliorer la protection de la santé et de la sécurité du travail. Les données devraient être publiées à la CNESST.

Recommandation 11

Que les nouvelles pratiques proposées par les chercheuses et chercheurs tiennent compte de la réalité de terrain des travailleuses et travailleurs, de la pénurie de main-d'œuvre et des conditions de travail et de santé et de sécurité.

4.0 Approvisionnement en bois et possibilités forestières

La planification forestière s'appuie sur deux types de plan d'aménagement ; 1) le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT), qui comprend les objectifs d'aménagement de forêts durables pour l'atteinte des possibilités forestières ; 2) Le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), qui contient les secteurs d'intervention où la récolte de bois et la réalisation d'autres activités d'aménagements forestiers (construction de chemins, reboisement, etc.) sont planifiées. Les possibilités forestières sont déterminées par le Forestier en chef et s'appliquent par unité d'aménagement ou par forêt de proximité donnée, au volume maximum des récoltes annuelles de bois par essence ou groupe d'essences. La FIM-CSN est d'avis que le PAFIT ne devrait pas satisfaire uniquement aux calculs de possibilités forestières, mais réaliser une véritable planification intégrée incluant tous les paramètres environnementaux et sociaux pour que cela reflète les objectifs du développement durable. D'ailleurs, dans le document du MRNF qui concerne l'approvisionnement en bois, il est mentionné que le MRNF est responsable de faire une planification spéciale lorsque des superficies de forêts sont affectées, comme ce fut le cas à l'été 2023. Ces informations étant déjà connues, il aurait été opportun pour la consultation en cours de retrouver un résumé sous forme de tableau des endroits où le plan de coupe de bois brûlé est appliqué et la liste des unités d'aménagements touchés, le nombre de kilomètres de chemins forestiers supplémentaires ou toute autre information qui nous aurais permis d'avoir une vue d'ensemble de l'ampleur du désastre. Cela nous permettrait d'évaluer les perturbations auprès des travailleuses et travailleurs du secteur. D'ailleurs, une évaluation usine par usine et région par région, tant celles du sciage que des papetières en lien avec les unités d'aménagement, devrait être effectuée pour mieux se préparer dans le partage dans l'approvisionnement en bois vu d'éventuelles catastrophes à venir. De plus, il serait propice de revoir les différents types de droits forestiers incluant ceux qui arrivent à terme après cinq ans. Ce serait une des facettes pour mieux répondre aux aléas de l'urgence climatiques et dégager un portrait plus réaliste des conditions et des possibilités d'emploi à court, moyen et long terme.

Les feux dévastateurs de l'été 2023 viennent chambouler les calculs de possibilités forestières dans certaines régions du Québec. Selon le rapport du Bureau du forestier en chef de 2022, il était prévu qu'il y ait une augmentation globale de 5,4 % des possibilités

forestières au Québec avec des augmentations dans les régions de l'Outaouais et de Chaudière-Appalaches, mais incluant une baisse de 12 % dans la Montérégie. De façon globale, l'ex-ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (ex-MFFP) et les calculs de possibilités forestières étaient surestimés puisqu'on ne tenait pas compte des facteurs de risques, entre autres les changements climatiques, les maladies, le taux de sécheresse, les aires protégées et les superficies pour protéger le caribou forestier et montagnard, etc. Selon les informations compilées par des groupes de chercheuses et chercheurs, on prévoit une baisse de 2 % du niveau de récolte, ce qui en somme semble faible compte tenu de l'ampleur des incendies de forêt. Cette baisse est différenciée selon les régions, certaines seront plus affectées que d'autres. Des délais de production sont à prévoir pour les usines qui possèdent des lignes de transformation de bois brûlés. D'autres usines de sciage n'ont pas l'équipement nécessaire pour la transformation de bois brûlés, ce qui risque d'entraîner une baisse de leur approvisionnement dans certaines régions. Ainsi, ces baisses d'approvisionnement en bois pour les usines ne seront pas uniformes, créant de la précarité d'emploi chez les travailleuses et travailleurs, des pertes d'emplois et affectant la rétention de la main-d'œuvre.

- **Les forêts privées**

Un petit mot sur les forêts privées qui offre des superficies ayant un potentiel à exploiter tout en misant sur des activités durables, ce qui constitue un potentiel qui devrait être inclus dans l'analyse région par région proposée par la Fédération des producteurs forestiers du Québec. Ainsi, selon le portrait économique des activités sylvicoles et de la transformation du bois des forêts privées, les boisés privés détiennent un potentiel annuel de récolte de 16,7 Mm³ de bois⁶ selon les calculs de possibilités forestières qui date de 2021. Au cours de cette année, la récolte n'a été que de 8,4 Mm³ en incluant la récolte de bois de chauffage, soit 50 % du potentiel de récolte. Toutefois, considérant l'historique de production, les ressources disponibles et les dernières estimations pour la période de référence, on peut évaluer que la forêt privée pourrait raisonnablement fournir un total de 10,6 Mm³ de bois, soit une augmentation de 2,2 Mm³ pour le marché des produits forestiers. Les forêts privées sont surtout situées au sud du fleuve Saint-Laurent, l'enjeu régional doit être considéré ainsi que le déplacement de la ressource vers d'autres régions pour maintenir la production et l'emploi.

Recommandation 12

Que le gouvernement, advenant une baisse importante des possibilités forestières, circonscrive davantage l'exportation de bois pour favoriser le marché du Québec.

Recommandation 13

Que le MRNF négocie avec les parties prenantes des forêts privées et que leur apport soit augmenté dans la chaîne de transformation du bois des scieries et des papetières tout en tenant compte d'une gestion durable des forêts.

⁶ Bonhomme, C. et Miville, V. 2022. Portrait économique des activités sylvicoles et de la transformation du bois des forêts privées, Fédération des producteurs forestiers du Québec, Longueuil, 32 p.

5.0 Conciliation des usages et accès au territoire

Les utilisateurs de la forêt sont nombreux principalement en lien avec les activités récréotouristiques, de chasse et pêche, de conservation et de protection de la faune et de la flore, de cueillette de produits forestiers, des activités culturelles autochtones, etc. L'harmonisation des usages assure que la cohabitation des utilisateurs s'appuie sur un climat de confiance, étant parfois en présence de groupes qui ont des intérêts diamétralement opposés. Dans bien des régions, ce climat de confiance est souvent rompu par le MRNF lui-même, ce qui lui fait perdre toute crédibilité, notamment quant aux décisions venant de la haute direction de ce même ministère.

Les changements climatiques viendront modifier les activités forestières, mais également les autres activités pratiquées sur le territoire. Les travailleuses et travailleurs doivent faire partie des discussions. Bien qu'il existe différents mécanismes de participation mis en place par le gouvernement comme les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), qui sont des initiatives pertinentes, plusieurs de ces tables sont dysfonctionnelles et ne permettent pas de trouver une voie de passage vers des solutions durables. Il y a un travail de conciliation à faire. De plus, si l'harmonisation des usages est l'intérêt prioritaire, il faudrait régler la question de la présence des claims miniers qui fait partie du système de *free mining* et bloque toute possibilité de conciliation des usages en présence de claims. Cette consultation a l'avantage d'être organisée par le même ministère duquel relève les mines et une réforme de la *Loi sur les mines* est attendue sous peu, nous permettant d'espérer des avancées. Par ailleurs, il est impératif d'inclure des représentants des travailleuses et travailleurs aux TLGIRT comme participants, précisons qu'ils n'apparaissent pas à ce jour à la liste des parties prenantes citée à la page 37 du document « conciliation des usages — » de la présente consultation. Il ne peut y avoir d'harmonisation des usages sans inclure le savoir-faire des participants aux TLGIRT. La présence de groupes environnementaux, de Conseil Régional de l'Environnement, de représentants et de chercheuses et chercheurs devrait aussi être requise. La FIM-CSN est d'avis que la diversité de représentants permet de trouver des voies de passage diversifiées et des pistes de solution qui répondent mieux aux différentes utilisations du territoire.

L'harmonisation des usages concerne entre autres les chemins forestiers du secteur public qui sont nombreux et dont des milliers de kilomètres sont mal entretenus. Rappelons que l'entretien des chemins était sous la responsabilité des entreprises forestières, mais c'est le gouvernement qui en est maintenant garant depuis plus de 30 ans. Le nombre de kilomètres de chemins forestiers n'a cessé d'augmenter depuis les 20 dernières années. Ces chemins sont d'une importance capitale pour donner accès à la ressource ligneuse. De plus, comme les coupes forestières en mosaïque dominant pour l'accès à la ressource, les constructions de chemins forestiers se sont multipliées avec le développement de ce type de coupe forestière. C'était une recommandation de la commission Coulombe de réduire les grandes superficies de coupe à blanc. Pendant plusieurs années, du point de vue socio-économique, les intérêts liés à l'industrie forestière ont été les seuls pris en compte, mais cela tend à changer. La FIM-CSN salue les initiatives de développement d'une stratégie multiusage des chemins forestiers,

⁷ Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt, thème 3 : conciliation des usages, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024.

quoiqu'encore trop timides. En revanche, le vaste réseau de chemins forestiers rend accessible à tous une grande partie du territoire, créant des conflits d'usage entre les utilisateurs du milieu et rendant plus difficile la gestion des ressources fauniques et des activités récréotouristiques. Le maintien des valeurs culturelles, notamment pour les communautés autochtones, est également un enjeu. Pour donner accès à la ressource, le nombre de chemins forestiers continue d'augmenter avec le plan spécial de récolte de bois brûlé. Les chemins forestiers sont en gravier et revêtent des milliers de ponceaux supportés par des structures de métal qui rouillent et dégagent des métaux qui polluent les eaux de surface et les eaux souterraines, favorisant une accélération de l'érosion et affectant les aires de frayères, ayant un impact sur les activités récréotouristiques. D'ailleurs, on estime à 1 million le nombre de ponceaux non répertoriés et à 500 000 km de chemins forestiers. Le manque d'entretien de ces milliers de kilomètres de chemins forestiers a des impacts sur l'harmonisation des usages et l'accès à la ressource forestière. Le MRNF possède des données sur l'ensemble des chemins, notamment sur les milliers de kilomètres qui ne sont plus utilisés et sur ceux qui se retrouvent dans l'habitat du caribou forestier. Sur le plan écologique, les chemins forestiers ont des effets comme la fragmentation des habitats et la perte de biodiversité, la mortalité des animaux due aux collisions avec les véhicules, la modification du comportement animal et la propagation d'espèces exotiques envahissantes. Le développement rapide du réseau routier dans les régions éloignées retarde les opportunités de protéger les territoires intacts et les forêts vierges. Ces dernières sont essentielles à la résilience de la forêt et à l'adaptation aux changements climatiques.

Les catastrophes climatiques peuvent aussi limiter l'accès à la ressource, comme nous l'avons vu avec les feux de forêt de l'été 2023. Pour faire face aux intempéries, les entreprises doivent construire des chemins selon de nouvelles normes et fermer ceux qui ne sont plus utilisés, dans l'optique de favoriser la régénération forestière. Les remettre à l'état naturel pour les zones qui ne nécessitent plus de coupes et où il y a échec à la régénération.

Afin d'harmoniser les usages de manière durable et en tenant compte des changements climatiques, la FIM-CSN est en faveur du redéploiement d'instances régionales de concertation pour le milieu forestier, qui peuvent jouer un rôle de facilitateurs. D'ailleurs, la Commission indépendante sur le caribou recommande le retour de ces instances régionales de concertation pour permettre à l'ensemble des parties prenantes, incluant les travailleuses et travailleurs, de contribuer au processus de prises de décisions et ainsi contrer le manque de démocratie dans la gouvernance actuelle de la gestion forestière.

Recommandation 14

Que les syndicats représentants de travailleuses et travailleurs soient invités à participer aux TLGIRT ou à toute autre instance qui regroupent les parties prenantes dans le cadre de discussions sur l'avenir durable de la forêt.

Recommandation 15

Que le gouvernement, les MRC et les municipalités mettent en place des espaces démocratiques, comme des instances régionales de concertation, pour amener les élus à jouer le rôle de facilitateur dans le but de trouver une voie de passage et de répondre aux besoins des différentes parties prenantes.

Recommandation 16

Que le gouvernement mette sur pied un comité consultatif dans le cadre de l'élaboration d'un plan de transition juste. Ce comité doit inclure les acteurs municipaux, industriels et syndicaux, les Premières Nations, les groupes environnementaux et les chercheuses et chercheurs.

6.0 Amorcer une transition juste économique et écologique

Lors de la consultation en 2021 sur la « Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques », la FIM-CSN avait revendiqué un plan de transition juste économique et écologique pour tous les secteurs d'emplois concernés et affectés par les changements climatiques.

L'idée même de la transition juste provient du mouvement syndical et a été développée par Antony Mazzochi, vice-président de l'union internationale des travailleurs du pétrole, de la chimie et de l'énergie atomique de 1977 à 1988. L'idée est qu'il est possible de répondre aux défis environnementaux tout en améliorant les conditions de travail et de vie des travailleuses et travailleurs. Il y a différentes appellations de la notion de transition, comme la transition énergétique, écologique, numérique, etc.

La FIM-CSN et la CSN utilisent la définition de la transition juste de l'organisation internationale du travail (OIT)⁸ qui définit la transition comme un processus visant à rendre l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté. L'idée est d'agir de manière que les transformations actuelles en lien avec les changements climatiques et écologiques n'appauvrissent pas les travailleuses et travailleurs. Le gouvernement du Québec évoque plutôt une « transition verte » qui fait référence à la création d'emplois émergents en lien avec la transition énergétique et écologique. La FIM-CSN salue par divers programmes et études sur le sujet de la « transition verte », l'importance de la création d'emploi, du développement de l'économie circulaire et du développement de nouvelles compétences. Toutefois, cette transition ne sera pas gagnante pour tous, la transition économique juste vient remédier à cet état de fait et prend en compte le fait que les travailleuses et travailleurs qui perdront leurs emplois devront être accompagnés financièrement vers des formations et des mises à niveau de compétences dans les régions concernées. Le développement d'un programme de transition juste démystifie

⁸ Organisation internationale du Travail, Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, Genève, 2015.

l'idée communément mise de l'avant que les intérêts des travailleuses et travailleurs sont incompatibles avec la protection de l'environnement, notamment lorsqu'on évoque des pertes d'emplois. Ces pertes d'emplois s'ajoutent non seulement aux transformations issues des enjeux climatiques, mais également aux enjeux de consolidation d'usines en raison de leurs achats par des multinationales comme le Groupe Papier Excellence. Les inquiétudes des travailleuses et travailleurs se résument ainsi :

- La capacité à court et moyen terme de maintenir les approvisionnements en bois en quantité et en qualité.
- Une modification de l'obligation par les entreprises de procéder les volumes vers des usines attitrées.
- Une plus grande flexibilité sur l'utilisation annuelle des volumes, ce qui aurait comme conséquence des périodes de fermetures plus fréquentes et plus longues.
- Un exode des travailleurs vers d'autres secteurs d'emploi.
- La précarisation des emplois et des conditions de travail.
- Le manque de vision des décideurs dans la favorisation et le soutien d'une transition juste et équitable.
- La transformation industrielle avec la mise en place d'interconnexions pour vendre de l'électricité à partir de barrages, cette nouvelle avenue semble très rentable, mais ce au détriment des travailleuses et travailleurs du secteur des pâtes et papiers.
- Les sous-investissements des dernières décennies.
- La création des aires protégées et leur répercussion.

La transition juste est un moyen de limiter l'appauvrissement des travailleuses et travailleurs face à des transformations et d'assurer une protection sociale. Pour y arriver, la transition juste doit être prise en charge par des instances qui incitent à la démocratie et au dialogue social entre les parties prenantes. En ce sens, la Colombie-Britannique⁹ a développé un programme de protection des travailleuses et travailleurs et de leur communauté qui implique plusieurs partenaires, pour répondre à leurs besoins en matière de main-d'œuvre (formation, développement de compétence, financement) et de protection sociale. La FIM-CSN y voit une solution pour rallier les travailleuses et travailleurs à la protection de l'environnement et favorise une gestion durable de la ressource forestière, un plan à moyen terme qui intègre des changements de gouvernance, d'opérations et d'approvisionnement basé sur un aménagement durable et l'établissement d'un plan à long terme pour la rétention des travailleuses et travailleurs, réduisant la pénurie de main-d'œuvre et permettant un approvisionnement en bois de qualité axé sur des possibilités forestières réalistes en lien avec l'urgence climatique. Pour réaliser la transition juste, il faut d'abord que le gouvernement et les parties prenantes reconnaissent qu'il y aura des pertes d'emplois dans certains secteurs. Par la suite, il est essentiel d'avoir un plan de transition juste stratégique comprenant un calendrier et du financement. C'est une démarche essentielle si l'on veut que les travailleuses et travailleurs « embarquent » dans la protection de la ressource forêt et, de façon plus large, s'impliquent face aux enjeux environnementaux. Dans le cas contraire, on risque d'assister à un effet de ressac comme ce fut le cas pour les gilets jaunes, la révolte chilienne avec l'augmentation du coût du transport en commun, les agriculteurs, etc. La paix

⁹ [<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/forestry/supports-for-forestry-workers>].

sociale, c'est bien fragile.

La FIM-CSN revendique une transition juste qui serait mise en œuvre avec la collaboration des syndicats du secteur de la forêt et du gouvernement, ce qui demanderait la participation de plusieurs ministères. Une transition juste permettrait de mettre à niveau les compétences des travailleuses et travailleurs et de les requalifier, assurant ainsi une protection sociale s'il devait y avoir des pertes d'emploi causées par les changements climatiques et autres transformations, comme l'achat d'établissement par des intérêts étrangers.

Recommandation 17

Que le gouvernement et les ministères concernés mettent sur pied un plan de transition économique juste et écologique avec tous les acteurs du milieu pour le maintien des emplois dans toutes les régions concernées, notamment en facilitant la formation rémunérée, l'acquisition de nouvelles compétences, la mise sur pied d'un fond de transition, etc.

7.0 Développement économique et retombées régionales

Traditionnellement, les activités du secteur de la forêt et celles des usines (papetières et scieries) s'intègrent dans une chaîne de valeur très bien imbriquée. Toutefois, cette chaîne de valeur est en mutation et les transformations à venir offre, selon la FIM-CSN, une opportunité de repenser le modèle d'affaires, où la production de produits à faible valeur ajoutée prendrait moins de place. Serait-il possible de créer de la richesse en utilisant un moins grand volume de bois ? Historiquement, le Québec était et reste un grand producteur de papier, mais le déclin de production de papier est moins rapide que celui de la décennie précédente. Ce type de production a beaucoup diminué en raison de la préférence croissante des consommateurs et des industries, des commerces et institutions (ICI) pour les communications électroniques et les médias digitaux. Le ralentissement de ce déclin s'explique en partie par l'augmentation des achats en ligne qui nécessite des emballages en carton (croissance de 33 millions de tonnes de la production de 2016 à 2021). La demande pour la pâte Kraft augmente au Canada, notamment en raison de la conjoncture géopolitique, entre autres avec la guerre en Ukraine, la Russie ne produisant plus autant dans ce secteur. Le tableau 1 démontre des baisses de revenus du secteur des pâtes et papiers et les données prospectives indiquent d'autres baisses à venir pour 2027.

Tableau 1 — Données principales secteur des usines de papier (SCIAN 32212)

	2013	2017	2022	2027
Revenu (G\$)	8,15	7,02	6,29	5,60
Demande intérieure (G\$)	3,90	3,72	3,61	2,94
Exportations (G\$)	7,43	6,53	5,19	4,68
Importations (G\$)	3,18	3,22	2,52	2,02
Valeur ajoutée (G\$)	1,79	1,81	1,62	1,39
Nombre d'entreprises	67	53	48	42
Nombre d'établissements	93	75	62	54
Nombre d'emplois	10 514	9 166	8 276	7 338
Masse salariale (M\$)	907	796	717	636

Tiré de l'analyse sectorielle présentée à la Fédération de l'industrie manufacturière (2023) FIM-CSN

La FIM-CSN est d'avis que l'industrie forestière doit moderniser sa filière du bois et développer une politique industrielle adaptée à l'urgence climatique, à la consolidation des usines et à la baisse des possibilités forestières. Au cours des dernières décennies, plusieurs interventions ont dénoncé le modèle de villes et villages mono-industriels des communautés qui dépendent de la forêt, ce qui affaiblit le tissu économique. Il y a de l'intérêt pour développer des créneaux de deuxième et troisième transformation du bois comme ce fut le cas au chantier Chibougamau Boisaco. Pour y arriver, il faut que les deux paliers de gouvernements investissent massivement dans la recherche et le développement et dans la commercialisation des produits transformés du bois. Par exemple, la revitalisation de l'industrie des pâtes et papiers par le développement de bioproduits¹⁰ permettrait aux usines d'accéder aux marchés des nouveaux bioproduits tout en demeurant concurrentielles sur le marché traditionnel. Toute la gamme des bioproduits, comme la cellulose, l'hémicellulose ou la cellulose nanocristalline, est encore considérée comme des produits émergents et mal connus. Pourtant, il est démontré scientifiquement que la cellulose nanocristalline et les filaments de cellulose améliorent les produits comme le textile, les plastiques, les papiers et les enduits spécialisés. L'utilisation de cellulose dans le secteur de l'emballage des aliments augmente, mais tout reste à faire. Même constat avec les bioénergies comme le bioéthanol et le biométhane, quoique le biométhane est un gaz à effet de serre donc à utiliser dans des conditions particulières et circonscrites.

Le Canada a signé l'Accord de Paris, dont l'article 4 stipule que l'économie devra être carboneutre d'ici 2050. Plusieurs groupes s'entendent pour mettre de l'avant une utilisation plus accrue du bois, notamment en l'utilisant pour remplacer des produits qui ont une empreinte carbone élevée comme l'acier et le béton. La FIM-CSN est en faveur d'une

¹⁰ [<https://ressources-naturelles.canada.ca/la-science-simplifiee/articles/les-bioraffineries-transforment-lindustrie-forestiere-du-canada/20337>]

meilleure utilisation du bois dans la construction et considère que son utilisation fait partie des actions à prendre pour favoriser la décarbonation des bâtiments.

Recommandation 18

Que les gouvernements fédéral et provincial se concertent pour constituer un fonds de diversification économique pour les régions les plus touchées par les feux de forêt devant servir à la modernisation de la filière du bois. L'utilisation de ce fonds se ferait en concertation avec les principaux acteurs du milieu forestier régional, incluant les syndicats, les Premières Nations, les groupes environnementaux et les chercheuses et chercheurs.

8.0 Conclusion

Le sablier est vide depuis longtemps et le statu quo maintenu par le gouvernement est insoutenable et augmente la vulnérabilité des travailleuses et travailleurs, retarde les bienfaits de l'aménagement durable des forêts et de la protection du caribou forestier et du caribou montagnard. D'ailleurs, le dépôt du plan de rétablissement du caribou était prévu pour 2019 et l'inaction attise les tensions sociales, ce qui n'augure rien de bon pour l'avenir de la forêt. Pourtant, l'industrie forestière permet à de nombreuses communautés québécoises de maintenir une certaine vitalité économique. Si le gouvernement souhaite maintenir cette vitalité forestière, il devra transformer le modèle d'exploitation forestière, et de certaines pratiques de la sylviculture tout en intégrant l'aménagement durable des forêts, les cibles de protection de la biodiversité et la séquestration du carbone. Cette transformation ne pourra se faire sans la participation des travailleuses et travailleurs et sans tenir compte de leurs revendications des pour une transition économique juste et écologique. Il faudra négocier une transition vers une économie plus diversifiée et trouver de nouvelles opportunités. L'époque de la récolte maximisée sur le court terme sans tenir compte des facteurs environnementaux et sociaux est révolue et la FIM-CSN trouve que les travailleuses et travailleurs continuent de subir les contrecoups d'une gestion forestière qui nécessite des transformations en profondeur. De plus, la dégradation actuelle et future des forêts influence l'importance des budgets de l'État qui sera obligé d'investir dans de nouvelles pratiques durables. C'est un enjeu économique et de finances publiques.

Selon Christian Messier, une forêt diversifiée est plus forte, plus productive et mieux adaptée aux risques climatiques : « c'est comme un fonds de retraite qui diversifie ses placements pour réduire ». ¹¹

Les gouvernements provinciaux sont trop traditionnels, notamment sur la question de l'impact d'un changement sur le calcul de la possibilité forestière. La loi est faite comme si les conditions climatiques ne changeaient pas. Il faut concilier les besoins des travailleuses et travailleurs, la science de la forêt, la conservation, l'utilisation de leur territoire par les autochtones et les enjeux économiques du secteur de la forêt.

¹¹[<https://lapresse.ca/contexte/2024-03-17/un-cafe-avec-christian-messier/un-vaccin-contre-les-incendies-de-foret.php>]

9.0 Bibliographie

Fédération de l'industrie manufacturière (FIM), Conjoncture de l'industrie du papier journal, mars 2023.

Gouvernement du Québec, Bureau de mise en marché des bois, site internet, section Valeur des traitements sylvicoles non commerciaux. [<https://bmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/valeur-des-traitements-sylvicoles/traitements-sylvicoles-non-commerciaux/>].

Gouvernement du Québec, Priorité santé et éducation, Plan budgétaire 2024-2025.

Paper Excellence, Jackson Wijaya and Paper Excellence's Commitment to Canadian Communities, Richmond, 10 mars 2023. [<https://paperexcellence.com/jackson-wijaya-committed-to-canadian-communities/>].

RIOPEL Alexis, *Le Devoir*, *De vastes pans de la forêt boréale n'arriveront pas à se régénérer*, Montréal, 25 août 2023. [<https://www.ledevoir.com/environnement/796885/de-vastes-pans-de-la-foret-boreale-quebecoise-n-arriveront-pas-a-se-regenerer>].

SCHEPPER Bertrand et Alexandre BÉGIN, Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État, Note socioéconomique, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), 2020, 23 p.

THOMPSON Elizabeth, *CBC News*, *Pulp giant Paper Excellence's secretive owner could face parliamentary summons*, Ottawa, 30 mai 2023. [<https://www.cbc.ca/news/politics/paper-excellence-jackson-wijaya-1.6860013>].

Vérificateur général du Québec, Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018, Printemps 20217.